Le Service Elections
*R*echerche en vacation
Dans le cadre de la campagne de recensement 2023
DES AGENTS RECENSEURS H/F

(Réf 4251.)

MISSIONS

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain…

Sous la responsabilité d'un contrôleur du service Elections, vous collectez les informations nécessaires au recensement auprès des habitants (environ 240 logements à recenser par agent).

CONDITIONS D'EXERCICE

- Formation obligatoire (2 demi-journées) à des dates fixes et impératives (courant janvier 2023).
- Repérage et information auprès de la population avant enquête.
- Délais d'intervention: 5 semaines (du 19 janvier 2023 au 25 février 2023).
- Travail en soirée et le week-end en dehors et en plus des horaires de travail habituels des services
  - Disponibilité pendant la durée de campagne du recensement.
- **Rémunération à la « feuille de logements recensés et bulletins individuels » + forfaits divers**.

PROFIL ATTENDU

Vous disposez obligatoirement d'un moyen de locomotion. Vous devez respecter la confidentialité des informations recueillies et possédez des qualités relationnelles avec le public, des aptitudes à la discrétion et à la neutralité. Vous pouvez également aider des personnes ayant des difficultés à remplir les questionnaires.

La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole souhaite participer à l'effort national d'insertion en milieu professionnel des personnes handicapées : cette offre est handi-accessible.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Mme Christèle FRAZIER au 03.22.97.42.41 de la Direction de la Sécurité, de la Prévention et des Services à la Population ou Mme Magali LENGELEE 03.22.97.43.42 du Service Conseil, Organisation, Recrutement et Emploi.

Pour postuler, complétez votre dossier de candidature (référence) sur le site www.amiens.fr (Rubrique Vivre à Amiens → Emploi → Nos offres d'emplois), **avant le 09/12/2022. Lien d'accès direct pour postuler** : https://demarches.amiens.fr/emploi-et-developpement-economique/depot-candidature-rh/?reference4251=&gestionnaire=MVH

Tout dossier incomplet et/ou hors délai ne sera pas étudié.